



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE**

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Décision DB 2024-031

Nomination Direction Office du Tourisme Intercommunal

Date de convocation : 24/04/2024	Liste des délibérations affichées le : 26.04.2024	
Membres en exercice : 10	Présents : 7 à l'ouverture de la séance	
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Autres absents : 0	Votants : 7

Présents : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques GALY, Jacques MAMET et Bernard VAQUIÉ.

Procurations : Néant

Excusés : Christian SOULA, Alfred VISMARA et Mohamed EL HABCHI

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Jacques MAMET

Le directeur d'office de tourisme est chargé de coordonner la politique de promotion touristique de la communauté de communes. Il gère au quotidien le budget, l'organisation et l'équipe de l'office de tourisme dont il est responsable. Il poursuit l'objectif de faire rayonner les attraits touristiques de sa région en France comme à l'international !

Le directeur d'office de tourisme met en œuvre des moyens pour informer les visiteurs et les touristes des richesses du territoire qu'il couvre : son patrimoine culturel, ses manifestations ou ses richesses naturelles. Il supervise la réalisation de brochures d'information, d'un site Internet ou encore de campagnes d'affichage.

Il organise également le travail du personnel de l'office, afin de satisfaire au mieux les demandes des visiteurs. Il imagine des circuits touristiques et accompagne la mise en place de festivals. Sa mission comporte aussi un aspect commercial, puisqu'il peut promouvoir son territoire auprès d'agences de voyages.

Le Bureau étant compétent, suivant la délibération du conseil communautaire du 20 juillet 2020 n°DC 2020-047, en matière de modification du tableau des emplois, il lui est proposé de nommer Mme Elodie ROUQUIE, directrice de l'Office du Tourisme Intercommunal de la CC des Pyrénées audoises à compter du 1^{er} mars 2021.

Celle-ci remplit les conditions de diplôme et les compétences pour exercer cette fonction.

Le Bureau,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de communes des Pyrénées audoises,

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 juillet 2020 n°DC 2020-047 portant délégations au Bureau,

Considérant les diplômes obtenus par Mme ROUQUIE,

Après en avoir délibéré,

Membres présents	7	Suffrages exprimés	7
Retraits avant vote	0	Pour	7
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

- **VALIDE** la nomination d'Elodie ROUQUIE en tant que directrice de l'Office du Tourisme Intercommunal à compter du 1^{er} mars 2021.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ *de sa transmission en sous-préfecture le 21.05.2024*
- ❖ *et de sa publication le 21.05.2024*